

FRANCE

Décès de l'évêque d'Amiens. — On annonce la mort de S. G. Mgr Dizien, évêque d'Amiens, décédé le 28 mars.

Né à Cure, dans le diocèse de Sens, en 1846, Mgr Dizien fut vicaire général de Sens. En 1896, il fut sacré évêque d'Amiens. Sur ce siège il succéda à Mgr Renou.

Mort de S. G. Mgr Douais. — S. G. Mgr Douais, évêque de Beauvais, est décédé, le 28 février dernier.

Mgr Douais était né à Béziers, en 1848. Ordonné prêtre en 1874, il fut professeur à l'Université Catholique de Toulouse (1880-97), puis vicaire général de Mgr de Cabrières, à Montpellier.

Lorsque Mgr Fuzet, évêque de Beauvais, fut promu à l'archevêché de Rouen, Mgr Douais fut désigné pour lui succéder. Il fut sacré, le 24 février 1900, dans la cathédrale de Montpellier.

Les ciseaux aux mains de la secte. — Entre autres moyens qu'a la Franc-maçonnerie de persécuter les catholiques en France, il y a la censure. La secte s'en sert pour empêcher la vérité d'arriver jusqu'aux fidèles. Non seulement elle a fait saisir par les préfets la prière de Benoît XV pour la paix, mais elle taille à grands coups de ciseaux dans les Lettres épiscopales, dans les Mandements du Carême et dans les ordonnances des évêques.

L'évêque de Viviers, S. G. Mgr Bonnet, un des plus anciens et des plus vénérables prélats de l'Eglise de France, avait fait un mandement sur la prière et sa nécessité. Le censeur gouvernemental tailla, retaila tant et si bien qu'il rendit le mandement illisible.

Ailleurs, à Valence, la censure a mutilé un exercice de piété composé par l'évêque, S. G. Mgr de Gibergues. Le prélat, dans une lettre ouverte adressée au préfet, a protesté contre les suppressions absolument injustifiées faites à cet exercice dans la rédaction duquel il se trouvait dans la plénitude de son pouvoir spirituel. La censure a grossièrement biffé une partie de sa lettre.

Là-bas, à Bordeaux, le cardinal Andrieu a fait une déclaration, pour les fidèles de son diocèse, au sujet d'une pleine colonne d'outrages qu'un des pires auteurs du gâchis qui, avant la guerre, régnait dans la marine, le sénateur Pelletan, avait vomies contre le Pape, dans la *France de Bordeaux*. Et le Cardinal terminait sa déclaration en interdisant aux catholiques la lecture de ce journal.

La censure a fait disparaître l'interdiction.

Et il se passe bien d'autres faits de ce genre.

La canaille, elle, a toute latitude d'attaquer le Pape et l'Eglise.

Et voilà où, sur la terre dite de la liberté, en est réduite la liberté des évêques. Un misérable quelconque est juge de ce qu'ils peuvent dire à leurs ouailles.

Évidemment, le gouvernement français est aussi sectaire que par le passé.